

La Roche-sur-Yon, le **09** **JUIL.** 2025

MAIRIE
Monsieur le Maire
Monsieur Jean-Michel ROUILLE
Rue de l'Océan
85300 SOULLANS



Le Président

Vos réf. : JMR/LG/FLB2025-345
Nos réf. : DL/DR/CL/AD 2025 -69
Tél direct : 02.51.44.35.22
Courriel direct : direction85@cma-paysdelaloire.fr
Dossier suivi par Catherine LICOT

Objet : Projet de modification n°1 du PLU de Soullans

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23 juin 2025, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le dossier relatif au projet de modification N°1 du PLU de Soullans qui a pour objet :

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU du Perrier, à vocation principale d'habitat ;
- De procéder à des transferts de secteurs déjà identifiés en zone U (urbanisables) ou déjà constructibles ; à ce titre, nous constatons que l'extension de la zone d'activités « Le Brécharde » actuellement en zone 1AUe est concernée par un transfert partiel en zone Ue afin de prendre en compte des projets d'implantation qui ont déjà fait l'objet d'un permis de construire ;
- De créer des emplacements réservés au sein du bourg (notamment pour permettre l'aménagement de liaisons douces) ;
- D'effectuer des modifications et des ajustements mineurs de secteurs d'OAP ainsi que du règlement écrit et graphique.

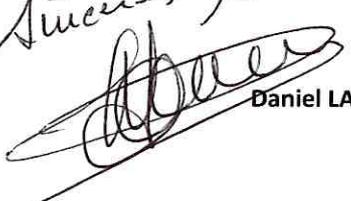
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire reste vigilante sur les possibilités d'implantation et de développement des activités artisanales. Leur présence est un enjeu à plus d'un titre : participation au maillage et à l'attractivité des territoires, facteur de lien social, contribution au développement économique, maintien et création d'emplois, richesse des savoir-faire ...

Après lecture et examen attentif du dossier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire émet un avis favorable au projet de modification N°1 du PLU. En effet, nous considérons que l'ouverture à l'urbanisation de la zone du Perrier, en complément des opérations en cours en densification, devrait permettre d'accueillir de nouveaux habitants et ainsi contribuer au développement de l'artisanat pour répondre aux besoins de la population. En outre, nous espérons que l'extension de la zone d'activités « Le Brécharde » permettra l'implantation d'activités artisanales qui peuvent avoir des besoins spécifiques en termes de foncier et d'immobilier d'entreprise.

Nous sommes, bien entendu, à votre écoute pour tout accompagnement futur de nature à faciliter la réalisation de vos projets de développement économique (étude d'implantation, accompagnement des porteurs de projet, ...).

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

**Le Président de la CMA de niveau départemental - Vendée,
Vice-Président de la CMA de Région des Pays de la Loire**

Sincères salutations

Daniel LAIDIN

2/2

